



PROCÈS-VERBAL

Commission Ententes et Volontariats N° 5 Réunion du Jeudi 3 septembre 2026

Responsable :	M. Tony CIZEAU
Présents :	MM. Laurent LEGENDRE – Jean-Michel DENONIN – Bruno VERON
Excusé(s) :	Mme Christelle LOUET M. Maurice FOURNILLON
Invités :	

☆☆☆☆☆☆☆☆

ENTENTES

La Commission Départementale a examiné les demandes d'ententes pour la saison 2026/2027. Vous trouverez ci-dessous les avis et observations émises par la Commission ainsi que les tableaux des ententes autorisées pour la saison 2026/2027 publiés en annexe du présent PV.

La Commission demande aux clubs concernés par ces observations d'adresser un mail officiel pour clarifier leur situation.

Attention ! Les ententes non déclarées ne pourront pas débiter le championnat concerné.

La Commission informe les clubs retardataires qu'ils doivent absolument répondre aux observations et faire le nécessaire avant la date limite d'engagement de chaque catégorie, faute de quoi toutes les demandes d'entente pourront être rejetées.

Pour information, le club cité en premier et apparaissant en caractères gras en face de chaque catégorie est retenu comme club support vis-à-vis des obligations jeunes.

1- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de SOINGS AS – MUR AS – GY AS

U11 : SOINGS AS – MUR AS – GY AS

U13 : SOINGS AS – MUR AS – GY AS

U15 : SOINGS AS – MUR AS – GY AS

Observations : La Commission a validé les ententes demandées mais informe les clubs que le club de Gy AS n'est pas club support d'une équipe à 11.

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

2- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de MONTRICHARD CA – ST GEORGES US

U15 : MONTRICHARD CA – ST GEORGES US

U18 : ST GEORGES US – MONTRICHARD CA

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

3- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de CORMERAY JS – CHEVERNY ESCC

U11 : CHEVERNY ES – CORMERAY JS

U13 : CORMERAY JS – CHEVERNY ES

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

4- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de ORCHAISE-HERBAULT FC – CHOUZY/ONZAIN AS

U15 : CHOUZY/ONZAIN AS – ORCHAISE-HERBAULT FC

U18 : ORCHAISE-HERBAULT FC – CHOUZY/ONZAIN AS

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

5- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de VNC FOOT – MARCILLY FC

SENIORS F : VNC FOOT – MARCILLY FC

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

6- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de VNC FOOT – MARCILLY FC

SENIORS (D4) : VNC FOOT – MARCILLY FC

Observations : La Commission informe les clubs qu'aucun joueur du club de Marcilly FC ne peut jouer dans l'équipe supérieure de VNC Foot.

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

- 7- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de FOUGERES/OUCH./FEINGS US – TPS FC
U9 : FOUGERES/OUCH/FEINGS US – TPS FC
U11 : FOUGERES/OUCH/FEINGS US – TPS FC
U13 :

Observations : La Commission informe les clubs qu'aucune entente n'a été saisie pour la catégorie U13.

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

- 8- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de SALBRIS AS – SOUESMES SS – THEILLAY US – SELLES ST DENIS DR
U11 (Eq 1) : SELLES ST DENIS DR – SOUESMES SS – THEILLAY US – SALBRIS AS
U11 (Eq 2) : SOUESMES SS – SELLES ST DENIS DR – THEILLAY US – SALBRIS AS
U11 (Eq 3) : SALBRIS AS – SELLES ST DENIS DR – THEILLAY US – SOUESMES SS
U13 (Eq 1) : SELLES ST DENIS DR – SALBRIS AS – SOUESMES SS – THEILLAY US
U13 (Eq 2) : SALBRIS AS – SOUESMES SS – THEILLAY US – SELLES ST DENIS DR
U15 (Eq 1) : SALBRIS AS – THEILLAY US – SOUESMES SS – SELLES ST DENIS DR
U15 (Eq 2) : SOUESMES SS – THEILLAY US – SALBRIS AS – SELLES ST DENIS DR
U18 : SELLES ST DENIS DR – SALBRIS AS – SOUESMES SS – THEILLAY US

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

- 9- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de MONT/BRACIEUX AJS – ST GERVAIS AS
U11 : MONT/BRACIEUX AJS – ST GERVAIS AS
U13 : MONT/BRACIEUX AJS – ST GERVAIS AS
U15 : MONT/BRACIEUX AJS – ST GERVAIS AS
U18 : ST GERVAIS AS – MONT/BRACIEUX AJS

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

- 10- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de ST LAURENT/LA FERTE CA – LAILLY EN VAL CA
U11 : LAILLY EN VAL CA – ST LAURENT/LA FERTE CA (jouera dans le Loiret)
U13 : ST LAURENT/LA FERTE CA – LAILLY EN VAL CA
U15 : ST LAURENT/LA FERTE CA – LAILLY EN VAL CA
U18 : ST LAURENT/LA FERTE CA – LAILLY EN VAL CA

Observations : Considérant l'entente entre deux Districts limitrophes, et l'accord du District du Loiret et l'accord du Comité de Direction du District de Loir-et-Cher.

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

11- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de ST AIGNAN/NOYERS US – USRPM

U11 : ST AIGNAN/NOYERS US - USRPM

U13 : ST AIGNAN/NOYERS US - USRPM

U15 :

U11F :

Observations : La Commission informe les clubs qu'aucune entente n'a été saisie pour les catégories U15 et U11F.

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

12- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de ORCHAISE-HERBAULT FC – VILLEBAROU ES

SENIORS F : ORCHAISE-HERBAULT FC – VILLEBAROU ES

Observations : La Commission informe les clubs que les documents de déclaration d'entente n'ont pas été reçus correctement au District : manque une page celle des effectifs.

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

13- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de SUEVRES AS – MUIDES/ST DYE US – CLUB AMITIE – THOURY US

U11 :

U13 : MUIDES/ST DYE US – SUEVRES AS – THOURY US – CLUB AMITIE

Observations : La Commission informe les clubs qu'aucune entente n'a été saisie pour la catégorie U11.

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

14- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de SELES FCP – LA VICQUOISE – GATINES US

U17 : SELLES FCP – LA VICQUOISE – GATINES US

Observations : La Commission informe les clubs que les documents de déclaration d'entente n'ont pas été reçus au District et que l'entente dans la catégorie U17 est refusée sachant qu'aucune équipe n'est inscrite dans la catégorie.

Avis de la Commission : La Commission refuse l'entente demandée considérant les observations ci-dessus.

Le Responsable de la Commission

Tony CIZEAU

Publié, le 04.09.2026